

Les B.A.S.M.



© Handicap International

Les bombes à sous-munitions (BASM) sont composées d'un conteneur (bombe, obus, missile, roquette) regroupant, parfois par centaines, de mini-bombes explosives (appelées « sous-munitions »). Elles sont larguées par voie aérienne (avions, hélicoptères...) ou tirées par voie terrestre (canons, véhicules de combat, lance-roquettes...) : le conteneur s'ouvre dans les airs et éjecte les sous-munitions qui explosent, en principe, au contact du sol ou de l'objectif visé.

Les sous-munitions sont larguées sur des surfaces de plusieurs hectares. Imprécises, elles touchent inévitablement des zones civiles pendant les bombardements.

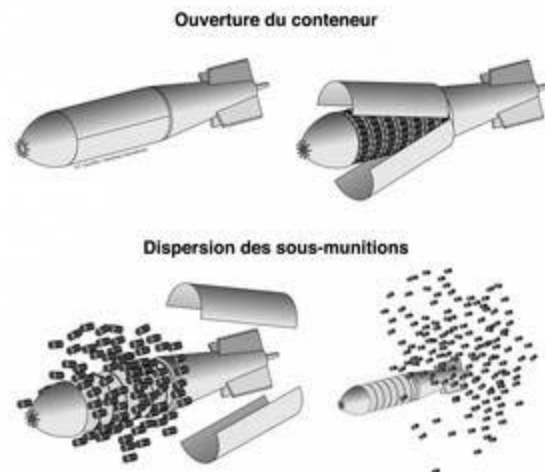
De plus, **5 à 40 % des sous-munitions n'explosent pas à l'impact**, se transformant, de fait, en mines antipersonnel.

Elles polluent les territoires bombardés et menacent les populations après la fin des conflits. Au moindre contact, elles mutilent, brûlent grièvement ou tuent.

98% des victimes recensées sont des civils.

Depuis 1965, 16.816 victimes de sous-munitions ont été enregistrées dans le monde. Cependant, de nombreux accidents n'ont pas été référencés et L'Observatoire mondial des sous-munitions, publié en novembre 2010, estime que le nombre réel de victimes est compris entre 58.000 et 85.000.

Depuis 2003, Handicap International se mobilise pour que ces armes, qui violent par nature le droit international humanitaire, soient définitivement bannies. L'association est l'un



© NJMC

des membres fondateurs d'une coalition qui regroupaient en 2008 près de 300 ONG, afin de porter une parole forte auprès des Etats et de faire pression pour l'interdiction des BASM.

Le 3 décembre 2008, **96 pays ont signé le traité d'interdiction des BASM à Oslo**. Il est entré en vigueur le 1er août 2010. Ce traité interdit définitivement l'utilisation, la fabrication, le commerce et le stockage des bombes à sous-munitions.

Mais sur le terrain, beaucoup reste à faire pour que les populations civiles reprennent le cours d'une vie normale, notamment en termes de déminage et d'assistance aux victimes

✓ L'impact humanitaire des sous-munitions

Sur la victime

Chaque jour au Liban, en Irak, au Laos, ou en Afghanistan, des civils innocents courent le risque mortel de trouver une sous-munition sur leur chemin au cours de leurs activités quotidiennes. Il est impossible de rentrer chez soi, d'aller à l'école ou de cultiver les champs quand chaque geste, chaque pas peut être mortel.

- 98% des victimes recensées sont des civils.
- Dans 60% des cas, l'accident a eu lieu au cours d'activités liées à la subsistance des populations.
- Les enfants représentent 27 % des victimes de sous-munitions non explosées. Attirés par leurs couleurs vives, ils les confondent parfois avec des rations alimentaires ou des jouets.

On estime qu'entre 58 000 et 85 000 personnes dans le monde ont été victime d'une sous-munition¹.

Les sous-munitions infligent des blessures qui entraînent des conséquences physiques, psychologiques et sociales gravissimes :

- Ces armes sont mortelles dans la moitié des cas.
- Elles peuvent également entraîner l'amputation du ou des membres touchés, mais aussi endommager les mains, les bras, l'appareil génital, le visage, les yeux et les oreilles. De plus, il existe des risques élevés d'infection liés à la terre et aux bactéries que ces armes introduisent dans le corps en explosant.
- La mutilation entraîne une limitation des capacités physiques qui empêche la personne de jouer un rôle social au sein de la société.
- La représentation dévalorisée de la personne handicapée conduit à l'exclusion.

Sur les systèmes socio-économiques

La présence des mines et sous-munitions non explosées limite la production et le développement rural (réduction de la surface agricole utile).

¹ Cluster Munition Report, novembre 2010

Elle constitue un obstacle à l'accès aux ressources naturelles, aux matières premières et au développement d'infrastructures (routes, écoles, hôpitaux...).

✓ Une victoire historique : le Traité d'Oslo



Le Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions (BASM) a été signé le 3 décembre 2008 à Oslo, en présence de 50 ministres. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, représentait la France. Les représentants de 115 pays assistaient à l'événement.

©DR

Pour Handicap International, mobilisée depuis cinq ans pour l'interdiction des BASM, ce traité, qui est entré en vigueur le 1er août 2010, représente une avancée sans précédents du droit international humanitaire : désormais, plus aucun pays ne pourra utiliser des BASM en toute impunité et les droits des victimes seront enfin reconnus.

Depuis son entrée en vigueur, ce traité a interdit définitivement l'utilisation, la fabrication, le commerce et le stockage des bombes à sous-munitions. Tous les types de BASM ayant des conséquences humanitaires inacceptables seront donc bannis. Pour Handicap International, le traité permet de mettre fin à l'intolérable menace que faisaient planer les BASM (stockées par centaines de milliers par les Etats) sur les populations civiles. Grâce au traité, les atrocités provoquées par ces armes massivement utilisées lors des derniers conflits au Liban, en Irak ou encore en Afghanistan, ne pourront plus être commises.



Quelques articles importants du Traité

- **Déminage** : les Etats parties ont dix ans pour dépolluer leur territoire.
- **Destruction des stocks** : les Etats partie ont huit ans pour détruire leur stock.
- **Assistance aux victimes** : avec le Traité d'Oslo, la notion de victimes ne se limite plus à la personne blessée.

© Handicap International

En effet, selon l'article 2, « par victime on entend les personnes qui ont subi un accident, la famille des personnes directement affectées par cet accident et les communautés dont l'environnement est pollué par des sous-munitions ». Et ça, c'est une révolution en la matière !

Jean-Baptiste Richardier, directeur général de Handicap International, déclare : "C'est la deuxième fois que la société civile parvient à faire interdire une arme conventionnelle, après les mines antipersonnel en 1997. Mais cette fois, les garanties concernant l'assistance aux victimes sont bien supérieures et constituent véritablement une avancée sans précédents. Comme le Traité d'Ottawa qui interdit les mines antipersonnel, le Traité d'Oslo s'imposera comme une nouvelle norme internationale, non seulement pour les pays signataires mais aussi pour les pays qui refusent de le signer : toute utilisation des BASM sera désormais dénoncée comme un scandale et comme une violation du droit international humanitaire".

Handicap International salue cette victoire historique. Elle restera néanmoins attentive et mobilisée pour s'assurer qu'un grand nombre de pays signe le Traité d'interdiction. Elle veillera également à l'application concrète du traité par les Etats.

✓ La chronologie de l'interdiction

■ **Liban, été 2006 : le scandale des BASM sur le devant de la scène**

Pendant les 72 dernières heures du conflit entre Israël et le Liban, 4 millions de sous-munitions sont dispersées dans le Sud-Liban. Un million d'entre elles n'explorent pas à l'impact*. Avec le désastre libanais, le scandale des bombes à sous-munitions (BASM) est placé sur le devant de la scène internationale médiatique et politique. Soucieuse de trouver une solution rapide, la Norvège, soutenue par des ONG et certains Etats, décide de lancer un processus de négociation devant aboutir à un traité d'interdiction.

■ **2007– 2008 : Le front des pays producteurs et stockeurs**

La Conférence d'Oslo, organisée les 22 et 23 février 2007, marque le début des négociations. A l'issue de cette conférence, 46 Etats s'engagent sur l'objectif très ambitieux d'aboutir d'ici la fin de l'année 2008 à une interdiction des BASM (« Déclaration d'Oslo »). Entre février 2007 et mai 2008, pour préparer ce texte d'interdiction, plusieurs conférences internationales et régionales sont organisées dans le monde. La présence de représentants d'ONG de dizaines de pays, ainsi que de victimes de BASM, oblige les négociateurs à toujours garder à l'esprit les enjeux humanitaires liés aux BASM. Une ligne de fracture se dessine néanmoins rapidement entre d'une part les pays producteurs, stockeurs et potentiellement utilisateurs, et d'autre part les pays affectés et plus largement les pays du Sud. La principale pierre d'achoppement porte sur la définition des bombes à sous-munitions qui seront interdites. Les premiers, qui comptent dans leur rang certains pays européens comme la France ou la Grande-Bretagne, entendent obtenir une interdiction très restreinte des BASM, afin de conserver le droit d'utiliser les sous-munitions qu'ils stockent. Les seconds défendent une interdiction la plus large possible. Pendant les conférences de Lima (mai 2007), de Vienne (décembre 2007) ou de Wellington (février 2008), les débats sont âpres et tendus.

■ **30 mai 2008, Conférence de Dublin, un traité pour les victimes**

La Conférence de Dublin se solde par l'adoption du texte du futur traité par 107 Etats. Malgré quelques concessions arrachées par certains Etats, le traité est une réelle avancée pour la solidarité internationale : tous les types de BASM ayant des conséquences humanitaires inacceptables sont bannis. Les Etats signataires ont désormais l'obligation légale de dégager des moyens humains et financiers pour subvenir aux besoins des populations affectées.

■ 3 décembre 2008, Conférence d'Oslo

Une conférence internationale organisée à Oslo a rassemblé 96 pays venus signer le Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions. Particulièrement emblématique, puisqu'elle vient clôturer 22 mois de négociation, cette conférence marque également le début d'un long travail de mise en œuvre du Traité et d'universalisation auprès des Etats qui n'ont pas encore adhéré à cette nouvelle norme internationale.

■ 25 Septembre 2009, la France ratifie le Traité d'interdiction des BASM

La France a ratifié le 25 septembre le Traité d'interdiction des BASM. Handicap International a salué ce nouveau pas vers l'entrée en vigueur du traité, tout en appelant notre pays à joindre les actes à la parole. La France compte aujourd'hui parmi les pays qui financent le moins l'action contre les mines et les BASM. Les Pyramides de chaussures, qui sont organisées chaque année dans une trentaine de villes de France, sont l'occasion pour le grand public de rappeler le gouvernement à ses engagements.

■ 1er août 2010, entrée en vigueur du Traité d'Oslo

Désormais, plus aucun pays ne pourra utiliser, produire ou faire du commerce de sous-munitions en toute impunité.

A partir de cette date, les Etats ont huit ans pour détruire leur stock de sous-munitions et dix ans pour dépolluer leur territoire.

Handicap International se mobilise pour que les moyens nécessaires soient débloqués par les Etats

✓ Etats parties et Etats signataires

Les Etats parties

Au 1er juillet 2011, 59 pays ont ratifié le Traité d'interdiction des BASM (bombes à sous-munitions) :

Norvège (3 décembre 2008) ; Irlande (3 décembre 2008) ; Saint-Siège (3 décembre 2008) ; Sierra Leone (3 décembre 2008) ; Laos (18 mars 2009) ; Autriche (2 avril 2009) ; Mexique (6 mai 2009) ; Niger (3 juin 2009) ; Albanie (16 juin 2009) ; Espagne (17 juin 2009) ; Allemagne (8 juillet 2009) ; Luxembourg (10 juillet 2009) ; Saint-Marin (10 juillet 2009) ; Japon (14 juillet 2009) ; Zambie (12 août 2009) ; Croatie (17 août 2009) ; Slovénie (19 août 2009) ; Uruguay (24 septembre 2009) ; Malte (24 septembre 2009) ; France (25 septembre 2009) ; Burundi (25 septembre 2009) ; Malawi (7 octobre 2009) ; Macédoine (8 octobre 2009) ; Nicaragua (2 novembre 2009) ; Nouvelle-Zélande (23 décembre 2009) ; Belgique (23 décembre 2009) ; Monténégro (25 janvier 2010) ; Danemark (12 février 2010) ; Burkina Faso (16 février 2010) ; Moldavie (16 février 2010) ; Samoa (28 avril 2010) ; Royaume-Uni (05 mai 2010) ; Equateur (11

mai 2010) ; Seychelles (20 mai 2010) ; Lesotho (28 mai 2010) ; Fidji (31 mai 2010) ; Mali (30 juin 2010) ; Comores (30 juillet 2010) ; Antigua-et-Barbuda (23 août 2010) ; Bosnie-Herzégovine (7 septembre 2010) ; Monaco (21 septembre 2010) ; Tunisie (29 septembre 2010) ; Cap-Vert (19 octobre 2010) ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines (29 octobre 2010) ; Guatemala (3 novembre 2010) ; Liban (5 novembre 2010) ; Panama (29 novembre 2010) ; Guinée-Bissau (29 novembre 2010) ; Chili (16 décembre 2010) ; El Salvador (10 janvier 2011) ; Ghana (3 février 2011) ; Pays-Bas (23 février 2011) ; Portugal (9 mars 2011) ; Mozambique (14 mars 2011) ; Lituanie (24 mars 2011) ; Bulgarie (6 avril 2011) ; Costa Rica (28 avril 2011) ; Botswana (27 juin 2011) ; Grenade (29 juin 2011).

Les Etats signataires

108 pays ont signé le Traité d'interdiction des BASM (bombes à sous-munitions) :

Le 3 décembre 2008, 96 Etats ont signé le Traité à Oslo :

Afghanistan ; Afrique du Sud ; Albanie ; Allemagne ; Angola ; Australie ; Autriche ; Belgique ; Bénin ; Bolivie ; Bosnie-Herzégovine ; Botswana ; Bulgarie ; Burkina Faso ; Burundi ; Canada ; Cap-Vert ; République centrafricaine ; Chili ; Colombie ; Comores ; Congo ; Iles Cook ; Costa Rica ; Côte d'Ivoire ; Croatie ; Danemark ; El Salvador ; Equateur ; Espagne ; Fidji ; France ; Gambie ; Ghana ; Guatemala ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Haïti ; Honduras ; Hongrie ; Indonésie ; Irlande ; Islande ; Italie ; Jamaïque ; Japon ; Kenya ; Laos ; Lesotho ; Liban ; Liberia ; Liechtenstein ; Lituanie ; Luxembourg ; Macédoine ; Madagascar ; Malawi ; Mali ; Malte ; Mexique ; Moldavie ; Monaco ; Monténégro ; Mozambique ; Namibie ; Nauru ; Nicaragua ; Niger ; Norvège ; Nouvelle-Zélande ; Ouganda ; Palaos ; Panama ; Paraguay ; Pays-Bas ; Pérou ; Philippines ; Portugal ; Royaume-Uni ; Rwanda ; Saint-Marin ; Saint-Siège ; Samoa ; Sao Tomé-et-Principe ; Sénégal ; Sierra Leone ; Slovénie ; Somalie ; Suède ; Suisse ; Tanzanie ; Tchad ; République tchèque ; Togo ; Uruguay ; Zambie.

12 pays ont signé le Traité d'Oslo depuis :

Tunisie (12 janvier 2009) ; République démocratique du Congo (18 mars 2009) ; Nigeria (13 juin 2009) ; Chypre (23 septembre 2009) ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines (23 septembre 2009) ; République dominicaine (10 novembre 2009) ; Irak (12 novembre 2009) ; Cameroun (15 décembre 2009) ; Seychelles (13 avril 2010) ; Mauritanie (19 avril 2010) ; Antigua-et-Barbuda (16 juillet 2010) ; Djibouti (30 juillet 2010)

Source : <http://www.sousmunitions.fr/>